

Délibération n°D20220106

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Finances

Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 22 SEPTEMBRE, à 18 heures,**

les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 31, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25 à la salle du Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 16 septembre 2022.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT (2), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER (3), Marion CHAMBERON, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL (4), Marc LETURGIE (5), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (6), Adib BENFEDDOUL (7), Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Jean-Pierre CAZES a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD

**ABSENTS** : Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE

(1) Départ au dossier n°7 « Rapport annuel 2021 sur la délégation de service public du stationnement payant » a donné procuration à Christian BORDENAVE.

(2) Départ après le vote du dossier n°2 « Détermination du nombre d'adjoints au Maire, élection d'un nouvel adjoint et fixation de l'ordre du tableau a donné procuration à Josie BAYLE.

(3) Départ au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations » a donné procuration à Eric PROLA.

(4) Arrivée au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations ». Départ après le vote du dossier n°3 « Indemnités de fonction des élus » a donné procuration à Michaël DESTOMBES.

(5) Départ au dossier n°35 « Décision modificative n°2 – Exercice 2022 » a donné procuration à Corinne GONDONNEAU.

(6) Départ au dossier n°11 « Rapport d'activité 2020-2021 de la SEM URBALYS HABITAT » a donné procuration à Fabien RUET.

(7) Départ au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations » a donné procuration à Paul FAUVEL.

### ADMISSIONS EN NON-VALEUR - EXERCICE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1617-5 et R. 1617-24 ,

VU la loi de finances rectificative n° 2010-1958 du 29 décembre 2010,

VU l'instruction codificatrice n° 11-022-MO relative au recouvrement de recettes publiques des collectivités territoriales en date du 16 décembre 2011,

VU l'instruction budgétaire M14 arrêté le 9 décembre 2021,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 septembre 2022.

CONSIDÉRANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable Public relatif au budget communal, transmis courant septembre,

CONSIDÉRANT la proposition de ce dernier d'admettre en non valeur certains produits au profit de la Ville qui n'ont pu être recouverts soit en raison de poursuites infructueuses, soit en raison d'effacement de dette, tel que porté dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022

SLO

ID : 024-212400378-20220922-D20220106-DE

TYPE DE CREANCIER	N° de liste	OBJET DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE	NATURE DE LA CREANCE	BUDGET CONCERNE
Entreprises		Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	3 489,00	Créance éteinte	PRINCIPAL
Particuliers		Restauration scolaire	1 161,00		PRINCIPAL
Particuliers		Travaux d'office	1 676,16		PRINCIPAL
Entreprises		Abattage	7 819,16		PRINCIPAL
<b>Total créances éteintes</b>			<b>14 145,32</b>		
Particuliers	4790930211	Restauration scolaire	2 490,60	Créances à admettre en non valeur	PRINCIPAL
Particuliers	4790930211	Consultation médicale	239,75		PRINCIPAL
Particuliers	4790930211	Locations salles	173,76		PRINCIPAL
Entreprises	4790930211	TLPE	599,74		PRINCIPAL
Particuliers	4790930211	Diverses créances	18,95		PRINCIPAL
Particuliers	4790930211	Voirie	115,93		PRINCIPAL
Sociétés	4790930211	Occupation Domaine Public	2 200,59		PRINCIPAL
<b>Total créances admises en non valeur</b>			<b>5 839,32</b>		

CONSIDÉRANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable et que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement au regard de la situation actuelle des débiteurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'admettre en non-valeur les montants suivants conformément au tableau porté en annexe de la présente :
- 5 839,32 € au titre des créances admises en non-valeur,
- 14 145,32 € au titre des créances éteintes,
- d'imputer ces dépenses au budget principal de la Ville en cours, chapitre 65 « Autres charges de Gestion Courante », articles 6541 « créances admises en non-valeurs » et 6542 « créances éteintes ».

Adopté par 33 voix pour. Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (procuration), Charles MARBOT (procuration), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER (procuration), Marion CHAMBERON, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL (procuration), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (procuration), Adib BENFEDDOUL (procuration), Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Jean-Pierre CAZES (procuration).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 22/09/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 29 SEP. 2022 et de l'affichage en date du 29 SEP. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Jean-Claude REY



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD